

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 4 juillet 2022 à 19 h  
55, avenue Dupras**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Nancy BLANCHET, mairesse d'arrondissement  
Mme Laura-Ann PALESTINI, conseillère de la Ville  
M. Richard DESCHAMPS, M.B.A., conseiller de la Ville  
Mme Josée TROILO, conseillère d'arrondissement  
M. Michel NOEL, conseiller d'arrondissement  
M. Benoit AUGER, conseiller d'arrondissement

**ABSENCES :**

Mme Daniela ROMANO, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Christianne CYRENNE, directrice d'arrondissement  
Mme Nathalie HADIDA, secrétaire d'arrondissement  
Mme Diane BIBEAU, analyste de dossiers

---

**10 - Ouverture de la séance et mot de la mairesse**

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h.

---

Collègues du conseil,  
Mesdames et messieurs,

Depuis les élections municipales de novembre dernier où vous nous avez fait l'honneur de vous représenter pour les quatre prochaines années, les membres du conseil et moi travaillons fort à vous offrir un arrondissement où il fait bon vivre.

Avec l'aide des employés de l'arrondissement, nous tentons d'offrir les meilleurs services municipaux aux LaSallois. Or, il n'est pas toujours possible de répondre à toutes les attentes de nos concitoyens. C'est le cas des abris temporaires pour automobiles. La question de reconsidérer l'interdiction des abris temporaires en hiver à LaSalle est récurrente.

Comme vous le savez, l'installation des abris temporaires pour voitures est prohibée, partout à LaSalle depuis 30 ans, conformément au règlement de zonage. Ceci dit, mes collègues du Conseil et moi avons souhaité réévaluer la situation afin de prendre une décision éclairée pour les prochaines années.

Par conséquent, l'arrondissement a mené une réflexion approfondie sur la pertinence de permettre les abris d'auto temporaires ou le maintien de leur interdiction. Il s'agissait d'établir si les éléments fondamentaux qui avaient justifié cette interdiction dans le passé sont toujours valides.

Voici les faits saillants :

- Environ 60 % des habitations de LaSalle est constituée de plex jumelés ou en rangée avec stationnement en pente.
- Comme les entrées sont peu profondes, un abri temporaire occuperait l'entièreté de l'espace allant jusqu'au trottoir, avec deux conséquences principales :
  - un empiètement de 1 à 2 mètres sur le domaine public;
  - et une structure posée à quelques centimètres du trottoir, ce qui pose un risque à la sécurité des piétons.
- L'installation d'un abri temporaire peut causer des nuisances au voisinage, tant pour des raisons d'esthétique en hiver que d'entreposage de ces abris durant l'été.
- La présence d'un abri d'auto peut gêner les opérations de déneigement des trottoirs, les diverses collectes ou encore une intervention des premiers répondants en cas d'incendie dans un logement situé au sous-sol.
- Il y a un fort potentiel de friction entre voisins d'entrées de garage mitoyennes, dans les cas où l'un a un abri et l'autre pas, la neige de l'abri ne pouvant que glisser dans l'entrée voisine.
- Il deviendrait difficile de limiter l'utilisation des abris temporaires pour d'autres types d'usages (abri temporaire pour piétons, escaliers ou balcons).

À la lumière de ces éléments, et après mûre réflexion, nous avons décidé de maintenir l'interdiction à l'égard des abris temporaires pour automobiles à LaSalle.

En toute circonstance, la sécurité de nos concitoyens s'avère primordiale. De plus, l'arrondissement poursuit des efforts d'embellissement et la présence d'abris temporaires n'est pas propice à améliorer la qualité du paysage urbain.

Le règlement visant à interdire les abris temporaires demeure donc valable, après 30 ans d'application.

Par ailleurs, nous sommes conscients de l'état de certains des immeubles d'habitation à LaSalle.

C'est le cas d'un complexe résidentiel, dont plusieurs résidents se sont présentés au dernier conseil d'arrondissement. Ces situations d'insalubrité sont préoccupantes et nous le déplorons.

L'arrondissement de LaSalle avait déjà entrepris des actions dans ce dossier :

- des inspections ont été faites;
- 13 avis officiels ont été adressés et 2 constats d'infraction remis;
- et des discussions avec le gestionnaire des immeubles ont eu lieu.

Outre ces actions, un plan de salubrité est en cours de déploiement.

Sensible à la situation vécue par les citoyens qui se sont présentés devant nous au dernier conseil, tant les élus que l'administration ont poursuivi leurs actions. La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises travaille de concert avec le Service de l'habitation de Montréal. Une rencontre avec le groupe Acorn et une locataire représentant les autres locataires a également eu lieu.

Aussi, lors du dernier conseil municipal de la ville de Montréal, j'ai personnellement interpellé le responsable politique du dossier. Ce dernier a affirmé prendre très au sérieux la situation et a confirmé que le service de l'habitation collabore avec l'arrondissement dans ce dossier. D'ailleurs, le 21 juin dernier, un véritable blitz d'inspection a été mené, par les inspecteurs de l'arrondissement et de la Ville, aux immeubles résidentiels concernés. L'objectif étant de créer un ordre de priorisation des interventions au sein des bâtiments. Des inspections officielles sont prévues en juillet dans les immeubles à prioriser.

Par la suite, une liste de correctifs sera transmise au propriétaire qui, soit dit en passant, semble vouloir régler la situation qui prévaut dans ses immeubles.

Bref, nous mettons tout en œuvre pour contraindre les propriétaires afin qu'ils se conforment au *Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements*.

Nous souhaitons une meilleure qualité des milieux de vie et des quartiers pour nos familles.

Merci de votre attention.

---

#### **CA22 20 0221**

#### **Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

---

**CA22 20 0222****Période de réponses et questions du public**

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

Questions posées par	Sujet de l'intervention
M <sup>me</sup> Myriam Gaumont	Surveillant de sécurité à la piste d'athlétisme du parc Riverside
M <sup>me</sup> Dawn Williams	Éclairage sur le boul. Champlain
M. Nikolai Novokhatskii	Acquisition d'une partie du domaine public
M. Daniel Asfaha	Desserte du transport en commun à LaSalle

10.03

**CA22 20 0223****Condoléances - décès de M. Alex Polevoy**

ATTENDU QUE M. Alex Polevoy était un LaSallois de longue date, résidant sur la 7e Avenue;

ATTENDU QUE M. Alex Polevoy était un retraité de l'arrondissement de Lachine, où il a occupé le poste de directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et de directeur d'arrondissement par intérim;

ATTENDU QUE M. Alex Polevoy était le père de deux filles natives de LaSalle, dont l'animatrice et chroniqueuse culturelle Tatiana Polevoy.

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement offre ses plus sincères sympathies à la famille, aux proches et aux anciens collègues de feu Alex Polevoy.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

**CA22 20 0224**

**Condoléances - décès de M. Pierre Wener**

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Pierre Wener survenu le 3 juin dernier.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05

---

**CA22 20 0225**

**Condoléances - décès de M<sup>me</sup> Christiane Aumont**

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Christiane Aumont.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.06

---

**CA22 20 0226**

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 6 juin 2022**

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 juin 2022 à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.07

---

**CA22 20 0227****Dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 juin 2022**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1229582017

---

**CA22 20 0228****Dépôt du compte rendu du comité de démolition du 8 juin 2022**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'accepter le compte rendu du comité de démolition du 8 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1229582018

---

**CA22 20 0229****Contrat à Construction Viatek Inc. - travaux de sécurisation de l'école Cavalier-De LaSalle**

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

1. D'accorder à Construction Viatek Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de sécurisation de l'école Cavalier-De LaSalle 2022 : modifications de trottoirs, installation de ralentisseur et travaux de marquage et fosses d'arbres dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 668 592,28 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public 718842;
2. D'autoriser une dépense de 45 447,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. D'autoriser une dépense de 39 766,89 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. D'imputer cette dépense qui sera assumée par l'arrondissement et la Ville centrale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1227151016

---

**CA22 20 0230**

**Contrat à Pépinière Jardin 2000 Inc. - plantation et entretien d'arbres pour les années 2022 et 2023**

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'octroyer à Pépinière Jardin 2000 Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat 22-19326 visant la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres pour une somme maximale de 293 105,77 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense maximale de 322 416,34 \$, taxes incluses, comprenant les contingences, le cas échéant, pour la réalisation de ce contrat.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1227151017

---

**CA22 20 0231**

**Convention avec des organismes pour la tenue des camps de jours pour la période estivale 2022**

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'autoriser la signature des conventions à intervenir entre sept organismes et l'arrondissement de LaSalle, pour la tenue des camps de jour pour la période estivale 2022, soit :

- Héritage Laurentien;
- Club Jeune Aire LaSalle;
- Association de soccer mineur de LaSalle inc.;
- Loisirs Laurendeau-Dunton;

- Corporation l'Espoir;
- Centre de Ressource Multiculturel LaSalle;
- L'Association de football mineur de LaSalle.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ces conventions.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1223630007

---

### **CA22 20 0232**

#### **Entente de visibilité avec la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis**

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'autoriser la signature de l'entente de visibilité entre l'arrondissement de LaSalle et la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis;

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, à signer l'entente.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1227405010

---

### **CA22 20 0233**

#### **Contribution financière à Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme - Festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs »**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 13<sup>e</sup> édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs ».

D'autoriser l'installation de panneaux publicitaires dans les parcs Ménard, Lefebvre et J.D. Ducharme pour promouvoir les pique-niques interculturels en plein air :

- Parc Ménard : du 27 juin au 16 juillet 2022;
- Parc Lefebvre : du 27 juin au 23 juillet 2022;
- Parc J.D.-Ducharme: du 27 juin au 20 juillet 2022.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1229309017

---

#### **CA22 20 0234**

##### **Contribution financière au Centre communautaire LaSalle - volet soutien aux nouveaux projets**

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'accorder un montant de 2 000 \$ au Centre communautaire LaSalle dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1229309022

---

#### **CA22 20 0235**

##### **Contribution financière à Eau Vive LaSalle - volet soutien aux nouveaux projets**

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'accorder une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ à l'organisme Eau Vive LaSalle dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1227817005

---

**CA22 20 0236****Contribution financière au Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal - volet soutien aux nouveaux projets**

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'accorder un montant de 1 425 \$ au Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1229309023

---

**CA22 20 0237****Contribution financière au Congrès national des Italo-Canadiens - réalisation du programme souvenir de l'ITALFESTMTL**

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de l'ITALFESTMTL (Festival de la Semaine italienne de Montréal) qui se déroulera du 5 au 21 août 2022.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1227551010

---

**CA22 20 0238****Entente tripartite avec la Société de la salle Jean-Grimaldi et le Cégep André-Laurendeau**

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle, la Société de la salle Jean-Grimaldi et le Cégep André-Laurendeau, pour une période de dix-huit (18) mois débutant le 1er juillet 2022 et se terminant le 31 décembre 2023;

D'autoriser l'arrondissement de LaSalle à déboursier la somme maximale de 171 395,89 \$ incluant toutes les taxes si applicables et l'IPC, pour répondre aux différentes obligations découlant de cette convention;

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1226152002

---

**CA22 20 0239**

**Entente avec Construction Gencor - infrastructures du projet domiciliaire du 8585, boulevard LaSalle**

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'autoriser la signature d'une entente sur les infrastructures entre 9222-5135 Québec Inc., F/A/S Construction Gencor et la Ville de Montréal pour le projet domiciliaire du 8585, boulevard LaSalle;

De mandater la mairesse d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer le protocole d'entente sur les infrastructures.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1227151018

---

**CA22 20 0240**

**Spectacle de l'Orchestre Métropolitain au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain**

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

D'accueillir l'Orchestre Métropolitain au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain le 8 juillet 2022 afin d'offrir le spectacle « L'OM prend l'air ! » au coût de 45 990 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1227769003

**CA22 20 0241****Les Aînés de LaSalle - camion de rue au parc des Rapides**

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'autoriser Les Aînés de LaSalle à avoir un camion de rue au parc des Rapides le 26 juillet 2022;

D'autoriser toutes les dérogations réglementaires requises.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1227405009

---

**CA22 20 0242****Association Canadienne Nigérienne de Montréal - pique-niques au parc Hayward**

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'autoriser la tenue d'un pique-nique de l'Association Canadienne Nigérienne de Montréal le 16 juillet 2022 et le 27 août 2022 au parc Hayward et à se procurer un permis d'alcool de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour cette occasion;

L'organisme doit s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie à des personnes mineures.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1229309021

---

**CA22 20 0243****Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal - tenue d'une procession**

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 23 août 2022, de 21 h à 22 h;

La procession partira de l'église au 7707, boulevard LaSalle pour emprunter le boulevard LaSalle, la 8<sup>e</sup> Avenue, la rue Édouard, la 6<sup>e</sup> Avenue et le boulevard LaSalle pour revenir à l'église;

Cette procession se déroulera sous le contrôle du Service de police et les rues ne seront pas fermées à la circulation;

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

Les organisateurs doivent s'engager à respecter toutes les mesures sanitaires et de distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue des événements.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1229309020

---

**CA22 20 0244**

**Soutien logistique à BougeBouge Verdun - marathon du 11 septembre 2022**

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'autoriser BougeBouge Verdun à tenir un segment d'une distance de 500 mètres sur le territoire de LaSalle dans le cadre de son marathon du 11 septembre 2022, incluant un soutien logistique en matériel et promotion.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1227817006

---

**CA22 20 0245**

**Participation de l'arrondissement à l'édition 2022 de la Journée tactique en loisir urbain AQLM**

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'entériner la décision d'autoriser une dépense de 190 \$, plus les taxes, pour la participation de l'arrondissement de LaSalle à l'édition 2022 de la Journée tactique en loisir urbain AQLM qui s'est tenue le 3 juin 2022;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1227551015

---

**CA22 20 0246****Affectation des surplus pour le projet de mise aux normes du Centre sportif Dollard-St-Laurent**

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

De confirmer le financement de l'arrondissement de LaSalle au montant de 15 059 000 \$ pour le projet de mise aux normes du Centre sportif Dollard-St-Laurent;

D'affecter une somme maximale de 7 976 000 \$ à même les surplus de l'arrondissement de LaSalle;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1227551016

---

**CA22 20 0247****Reddition de comptes**

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mai au 19 juin 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2022.

Adoptée à l'unanimité.

30.10 1223035009

---

**CA22 20 0248****Adoption - Règlement amendant le règlement LAS-0005**

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil d'arrondissement du 6 juin 2022;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 juin 2022;

Attendu qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt.

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'adopter le règlement amendant le règlement LAS-0005 sur la régie interne et la fixation des séances du conseil d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1225212014

---

### **CA22 20 0249**

#### **Plan d'implantation et d'intégration architecturale**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

De réunir pour adoption les points 40.02 à 40.05.

D'adopter les points 40.02 à 40.05.

Adoptée à l'unanimité.

40.00

---

### **CA22 20 0250**

#### **P.I.I.A.D. - revêtement et ouvertures d'une habitation bifamiliale au 165, rue Larente**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande numéro 3003132434), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux PIIAD numéro LAS-0146, afin de permettre la modification du revêtement et des ouvertures d'une habitation bifamiliale située au 165, rue Larente (lot numéro 1 930 938), considérant les éléments suivants :

- le projet respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- le projet met en valeur le milieu d'insertion par un choix judicieux des matériaux et des détails architecturaux;

- le projet marque l'entrée principale par un traitement architectural contrastant avec le reste du bâtiment;
- le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (autres secteurs).

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1229582016

---

### **CA22 20 0251**

#### **P.I.I.A.D. - modification d'une ouverture d'une habitation bifamiliale au 76-78 - 7e Avenue**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande numéro 3003128614), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux PIIAD numéro LAS-0146, afin de permettre la modification d'une ouverture d'une habitation bifamiliale située au 76-78, 7<sup>e</sup> Avenue (lot numéro 1 079 916), considérant les éléments suivants :

- le projet restaure les proportions de la façade avant du bâtiment;
- le projet utilise les règles de composition propre au type de bâtiment pour équilibrer les façades avant;
- le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (Village des Rapides).

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1229582014

---

### **CA22 20 0252**

#### **P.I.I.A.D. - agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée au 9155, boulevard LaSalle**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande numéro 3003181704), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale située au 9155, boulevard LaSalle (lot numéro 1 451 350), considérant les éléments suivants :

- le projet s'intègre au milieu environnant en respectant la hauteur, l'implantation, la largeur, le nombre et les niveaux des étages des bâtiments voisins;
- le projet favorise des contrastes et des insertions contemporaines;
- le projet rehausse la qualité architecturale du milieu d'insertion;
- le projet privilégie des matériaux et des détails architecturaux de qualité équivalente ou supérieure à celle des parties d'origine;
- le projet veille à la conservation des arbres matures existants et à l'augmentation de la canopée;
- le projet privilégie l'utilisation de revêtement de sol perméable à albédo élevé pour les espaces de stationnement;
- le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (Le parcours riverain).

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1229582012

---

**CA22 20 0253**

**P.I.I.A.D. - subdivision du lot 1 079 881 en deux**

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de lotissement (demande numéro 3003178279), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux PIIAD numéro LAS-0146, afin de permettre la subdivision du lot 1 079 881 en deux (2), considérant les éléments suivants :

- le projet crée des lots dont les formes et dimensions sont comprises dans l'éventail des proposés, et ce, illustré à la l'annexe « F », planche 3;
- le projet tient compte des différences entre le lotissement des rues, boulevards et avenues;
- le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (Village des Rapides).

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1229582015

---

**CA22 20 0254****Compensation monétaire pour fins de parcs - construction d'un bâtiment multifamilial mixte sur l'avenue Dollard**

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, d'une somme de 528 875,00 \$, pour la demande de permis numéro 3003150855 visant la construction d'un bâtiment de type "multifamilial mixte" comprenant 166 unités d'habitation et d'un (1) commerce sur le lot 1 724 957 (avenue Dollard).

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1229002005

---

**CA22 20 0255****Panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection des rues Gloria et Béique**

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'autoriser l'ajout d'un panneau d'arrêt obligatoire aux approches Est et Ouest de l'intersection Gloria et Béique dans l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1227151019

---

**CA22 20 0256****Décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines**

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1226456007

---

**CA22 20 0257**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

De lever la séance à 19 h 35.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

---

---

Nancy BLANCHET  
Mairesse d'arrondissement

---

Nathalie HADIDA  
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Nancy BLANCHET  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 août 2022.